



Bienvenue à bord d'ARCAO !

*#lettre info N°7
«spéciale Lot aval»
mai 2019*



Liaison Baïse Garonne, Lot aval : ARCAO poursuit son action

Action qui se concrétise par une avancée significative.

Le vendredi 26 avril 2019, suite à la demande d' ARCAO, une réunion s'est tenue au CD 47 à Agen à laquelle participaient :

- Pierre CAMANI, Président du Conseil départemental;
- Jacques BILIRIT, Vice-président du Conseil départemental en charge du développement économique, du tourisme, du numérique et des politiques contractuelles;
- Fabien DUPREZ, DGA infrastructures et mobilité du Conseil départemental;
- Line LALAURIE, maire de Castelmoron-sur-Lot, Conseillère départementale du canton de Tonneins;
- Michel PERAT, Maire de Clairac et Conseiller départemental du canton de Tonneins;
- Jacques BORDERIE, 1^{er} adjoint à Ste-Livrade-sur-Lot, Conseiller départemental du canton Le Livradais;
- Laurence DUCOS, Conseillère départementale du canton Le Confluent;
- Gilbert VALENTIN, président de l'ARCAO - Vincent MELGOSO, conseil de l'ARCAO;

Voici les éléments essentiels :

1. Historique

- Le Département a cessé d'exploiter la liaison Baïse - Garonne - Lot fin 2017, au regard du coût de ce service (180 k€/an) et de sa fréquentation (moins de 50 bateaux par an).

- Cette liaison comportait 3 sections :

- o la Baïse aval depuis la double écluse de Buzet-sur-Baïse (jonction canal - Baïse) jusqu'à l'écluse de Saint-Léger (jonction Baïse - Garonne) : domaine public fluvial navigable, propriété de VNF;
- o le chenal de Garonne depuis l'écluse de Saint-Léger jusqu'à l'écluse de Nicole (jonction Garonne - Lot) : domaine public fluvial navigable, propriété de VNF;
- o le canalet de Nicole depuis l'écluse de Nicole jusqu'à l'écluse d'Aiguillon (jonction canalet - Lot) : propriété de l'Etat, avec superposition de gestion pour l'écluse de Nicole construite par le Département.

Depuis 2017, la situation est la suivante :

- o Baïse aval : gestion reprise par VNF, sauf la double écluse de Buzet-sur-Baïse, dont le Département a conservé la gestion par convention passée avec VNF, de façon à garantir la connexion Baïse - canal
- o Garonne : gestion reprise par VNF
- o Canalet : écluse de Nicole et écluse d'Aiguillon gérées par le Département, pas de moyens à l'Etat pour gérer le canalet proprement dit entre les deux écluses.



2. La position de VNF DIRECTION TERRITORIALE DE TOULOUSE

VNF a reçu l'ARCAO le 13 février 2019. Le directeur territorial de VNF a adressé le 08 mars 2019 un courrier au président de l'ARCAO dans lequel il précise sa position :

« Soucieux de pouvoir apporter des possibilités de réponse à l'enjeu économique et touristique, j'ai proposé pour l'année 2019 à titre expérimental dans l'immédiat, de rétablir la navigation par la remise en service des écluses de Baïse et de St Léger, mais avec le préalable indispensable d'une remise en service du canalet (entre Aiguillon et Nicole) d'accès au Lot qui n'est pas de la compétence de VNF.

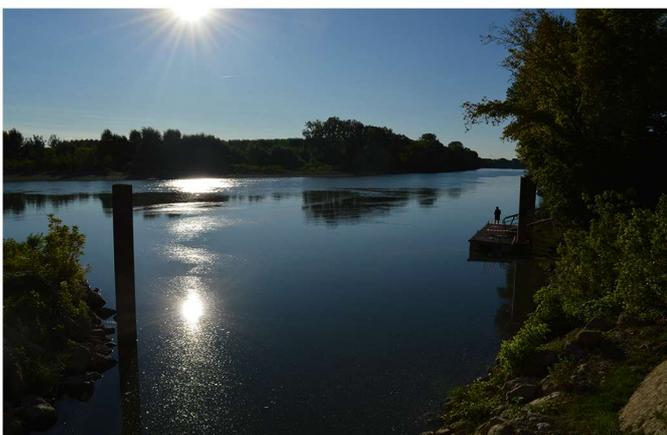
J'ai également précisé les conditions assorties à cette proposition :

- d'une part qu'elle ne porte que sur deux périodes de 15 jours, l'une en début de saison (avril ou mai), l'autre en automne (octobre), en fonction de la hauteur d'eau disponible en Garonne, sans accompagnement et dans le respect du RGP et du RPP du Canal des Deux Mers ;
- d'autre part qu'elle puisse s'inscrire dans une démarche d'ARCAO en lien avec les collectivités portant une réflexion sur les enjeux de navigation et les retombées économiques induites à une échelle plus large concernant les départements du Lot-et-Garonne, du Lot et du Gers. »

3. La position du Département du LOT et GARONNE

Le Département est prêt à remettre en service l'écluse de Nicole permettant d'assurer la jonction Lot-et-Garonne, dès lors que sa responsabilité peut être entièrement dérogée en cas de difficultés rencontrées dans le chenal de Garonne par un bateau ayant franchi l'écluse de Nicole. Pour ce faire, le Département :

- a assuré la maintenance de l'écluse de Nicole, l'a automatisée.
- a assuré la maintenance de l'écluse d'Aiguillon et a réalisé les travaux nécessaires au barrage d'Aiguillon pour alimenter en eau le canalet ;
- accepte d'assurer un entretien minimal du canalet (enlèvement des arbres tombés dans le canalet) sans pouvoir garantir pour autant un passage permanent des bateaux (cohérent avec la position de VNF qui ne permettra le passage dans le chenal de Garonne que 2 périodes de 15 jours par an).



Une rencontre sera organisée le 7 juin 2019 entre l'ARCAO et les services de la DDT, du Département 47 et de VNF pour partager les conclusions de l'analyse juridique réalisée par la DDT.

Espérant que cette réunion finalisera la connexion de la liaison Baïse Lot Aval.